

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00094

Numéro SIREN : 510 608 599

Nom ou dénomination : AMECAMATH

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2018 sous le numéro de dépôt 10360

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE A. CORREIA
PAR LA SOCIETE AMECAMATH

TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société AMECAMATH, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 10 A Rue du Barlot 25000 BESANCON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 510 608 599, représentée par Monsieur Frédéric ROUX, agissant en qualité de Gérant, ayant tous pouvoirs aux fins des présents ainsi qu'il le déclare expressément,

Ci-après dénommée "**la société absorbante**",

D'UNE PART,

ET:

La société A. CORREIA, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 10 A Rue du Barlot 25000 BESANCON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 383 079 670, représentée par la SARL AMECAMATH, agissant en qualité de Présidente, ayant tous pouvoirs aux fins des présents ainsi qu'il le déclare expressément,

Ci-après dénommée "**la société absorbée**",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ Caractéristiques de la société absorbante

La société AMECAMATH est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- la prise de participation dans toutes sociétés et gestion desdites participations,
- la prestation de tous services au profit de toutes sociétés.

La durée de la Société, fixée à 99 ans, prendra fin le 18 février 2108.

Le capital social de la société AMECAMATH s'élève actuellement à 1 000 euros. Il est réparti en 100 parts de 10 euros de nominal chacune, numérotées de 1 à 100, intégralement libérées.

FR



La société AMECAMATH n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

2/ Caractéristiques de la société absorbée

La société A. CORREIA est une Société par actions simplifiée unipersonnelle dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- la maçonnerie, les travaux publics et tous travaux se rattachant au bâtiment,
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous les fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet sociale ou à tout objet similaire ou connexe.

La durée de la Société, fixée à 99 ans, prendra fin le 29 septembre 2090.

Le capital social de la société A. CORREIA s'élève actuellement à 40 000 euros. Il est réparti en 500 actions de 80 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ Lien de capital entre les sociétés participantes

La société AMECAMATH détient 500 actions de la société A. CORREIA, soit la totalité des actions composant le capital de la société A. CORREIA.

4/ Dirigeant commun

Les sociétés AMECAMATH et A.CORREIA n'ont pas de dirigeant commun.

II - Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de la société A. CORREIA par la société AMECAMATH s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures actuelles du groupe.

Elle devrait à la fois réduire le coût de la gestion de ces sociétés et permettre une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 30 juin 2017, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.



Les derniers comptes annuels des sociétés A. CORREIA et AMECAMATH étant clos depuis plus de six mois, les sociétés A. CORREIA et AMECAMATH ont établi chacune, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire au 31 mars 2018, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

IV - Méthodes d'évaluation

Il est indiqué que, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et vu qu'il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la société absorbée, leur valeur nette comptable au 30 juin 2017.

V - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2017, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société A. CORREIA. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés A. CORREIA et AMECAMATH.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société AMECAMATH qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société A. CORREIA apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société AMECAMATH, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société A. CORREIA devant être dévolu à la société AMECAMATH dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.



II - Apport de la société A. CORREIA

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles (dont détail figure en annexe) 135 400 euros

2. Eléments corporels

. Terrains 0 euro

. Constructions 0 euro

. Matériels, machines et installations techniques 8 207 euros

. Autres immobilisations corporelles 46 euros

L'ensemble des éléments corporels étant évalué à 8 253 euros

3. Immobilisations financières (dont détail figure en annexe ...) 236 euros

4. Stocks (dont détail figure en annexe) 2 125 euros

5. Valeurs réalisées et disponibles

. Créances et disponibilités 214 635 euros

Soit un montant de l'actif
apporté de 360 649 euros

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges 0 euro

2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 0 euro

3. Emprunts et dettes financières divers 1 017 euros

4. Dettes fournisseurs 40 914 euros

5. Dettes fiscales et sociales 40 982 euros

6. Autres dettes 3 245 euros

7. Impôts différés sur amortissements dérogatoires 0 euro

Soit un montant de passif
apporté de 86 158 euros

Fr /



C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 30 juin 2017 à 360 649 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 86 158 euros, l'actif net apporté par la société A. CORREIA à la société AMECAMATH s'élève donc à 274 491 euros.

D) Engagements hors-bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société AMECAMATH prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la société A. CORREIA et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors-bilan" dans les comptes de la société A. CORREIA et dont le détail figure en Annexe.

E) Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à la société A. CORREIA pour l'avoir acquis de Monsieur Agostinho CORREIA PINTO suivant acte en date à BESANCON du 2 mars 2009, enregistré au SIE de BESANCON EST le 17 mars 2009, bordereau n° 2009/344 case n° 8.

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société A. CORREIA à la société AMECAMATH s'élève donc à 274 491 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société AMECAMATH détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société A. CORREIA et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société A. CORREIA contre des parts de la société AMECAMATH.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts de la société AMECAMATH et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

La différence entre l'actif net transféré par la société A. CORREIA qui est fixé à 274 491 euros et la valeur nette comptable des actions de ladite société détenues par la société AMECAMATH, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société AMECAMATH, qui s'élève à 749 000 euros, représente un mali de fusion d'un montant de 474 509 euros.

Ce mali de fusion sera, compte tenu de sa nature, analysé comme étant un vrai mali, et devra être comptabilisé en charges dans le résultat financier.

IV - Propriété et jouissance

La société AMECAMATH sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.



Le représentant de la société A. CORREIA déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société AMECAMATH pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société AMECAMATH en aura jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2017. Il est expressément stipulé que toutes les opérations effectuées par la société A. CORREIA, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'à la date de réalisation, seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la société AMECAMATH, ladite société acceptant dès maintenant, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} juillet 2017.

A cet égard, le représentant de la société A. CORREIA déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} juillet 2017 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société AMECAMATH prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société A. CORREIA, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société A. CORREIA à la date du 30 juin 2017, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société AMECAMATH prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause

Fn

antérieure au 30 juin 2017, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société AMECAMATH supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société AMECAMATH exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société AMECAMATH sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société A. CORREIA.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société A. CORREIA s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société A. CORREIA et ceux de ses salariés transférés à la société AMECAMATH par l'effet de la loi et dont la liste est annexée, se poursuivront avec la société AMECAMATH qui se substituera à la société A. CORREIA du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société AMECAMATH sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

FN

III - Pour ces apports, la société A. CORREIA prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société A. CORREIA s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société AMECAMATH, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société AMECAMATH, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société A. CORREIA sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société AMECAMATH dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société A. CORREIA s'oblige à remettre et à livrer à la société AMECAMATH aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par l'associé unique de la société AMECAMATH, ni par l'associée unique de la société A. CORREIA.

En outre, Monsieur Frédéric ROUX déclare qu'à sa connaissance, l'associé unique de la société AMECAMATH n'envisagent pas, à la date des présentes, d'user de la faculté offerte par l'article susvisé de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les sociétés A. CORREIA et AMECAMATH conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du 30 septembre 2018 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code

FR

de commerce. La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes, de la "date de réalisation".

La société A. CORREIA se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société AMECAMATH de la totalité de l'actif et du passif de la société A. CORREIA.

CHAPITRE V : Déclarations générales

1) Déclarations générales de A. CORREIA

Monsieur Frédéric ROUX, ès-qualités, déclare :

- Que la société A. CORREIA n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société AMECAMATH ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir acquis de Monsieur Agosthino CORREIA PINTO, suivant acte en date à BESANCON du 2 mars 2009, enregistré au SIE DE BESANCON EST, bordereau n° 2009/344 case n° 8 ;
- Que le fonds de commerce exploité à BESANCON (25000), 10 A Rue du Barlot, fait l'objet d'une inscription en nantissement enregistrée le 14 avril 2009, sous le n° 109, au profit de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, 14 Boulevard de la Trémouille, BP 310, 21008 DIJON CEDEX, dont la mainlevée va être demandée suite au solde du prêt ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;

FR

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société A. CORREIA s'oblige à remettre et à livrer à la société AMECAMATH, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de AMECAMATH

Monsieur Frédéric ROUX, ès-qualités, déclare :

- Que la société AMECAMATH n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;

- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

1) Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2) Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

3) Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} juillet 2017.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

FR

Les sociétés A. CORREIA et AMECAMATH sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société AMECAMATH s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

PM

4) Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés A. CORREIA et AMECAMATH déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

La société AMECAMATH s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

5) Autres taxes

La société AMECAMATH sera subrogée dans les droits et obligations de la société A. CORREIA au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

Participation des employeurs à la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

6) Opérations antérieures

Le cas échéant, la société absorbante s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires,

et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La société AMECAMATH remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société AMECAMATH lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société AMECAMATH, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

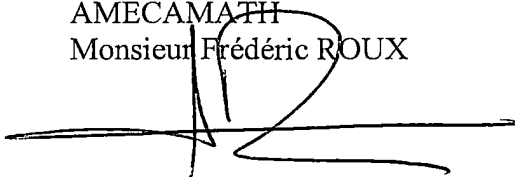
Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de BESANCON.

IX - Annexes

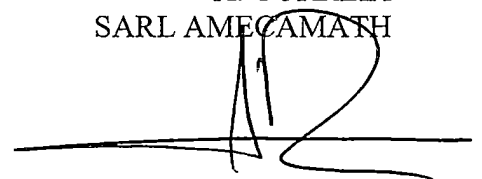
Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

Fait à BESANCON
Le 30 juin 2018
En huit exemplaires

Pour la société
AMECAMATH
Monsieur Frédéric ROUX



Pour la société
A. CORREIA
SARL AMECAMATH



ANNEXE 1
COMPTES AU 30-06-2017
SAS A.CORREIA et SARL AMECAMATH

Bilan actif

En euros				
ACTIF IMMOBILISE	30/06/2017		30/06/2016	
	Brut	Amort et dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires	1 602	1 202	400	720
Fonds commercial (1)	135 000		135 000	135 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. Et outillage indus.	80 527	72 320	8 207	9 542
Autres immobilisations corporelles	28 128	28 082	46	275
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	221		221	221
TOTAL (II) - Actif immobilisé	245 493	101 604	143 889	145 774
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 125		2 125	3 492
En-cours de production de biens				13 012
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES(3)				
Créances clients et comptes rattachés	81 077	1 109	79 968	77 834
Autres créances	48 921		48 921	112 359
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	80 696		80 696	61 317
Charges constatées d'avance	5 050		5 050	8 899
TOTAL (III) - Actif circulant	217 870	1 109	216 760	276 914
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
Total actif	463 362	102 713	360 649	422 688
(1) dont droit au bail				
(2) dont immob. financières à moins d'un an			221	221
(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan passif

	En euros	
	30/06/2017	30/06/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	206 694	206 694
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	23 797	63 884
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - Capitaux propres	274 491	314 579
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II) - Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III) - Provisions		
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 017	5 154
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 914	57 819
Dettes fiscales et sociales	40 982	40 922
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 245	4 214
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL (IV) - Dettes	86 158	108 109
Ecart de conversion passif		
Total passif	360 649	422 688
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	86 158	108 109
(2) dont Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

FR

COMPTES ANNUELS

PRODUITS D'EXPLOITATION	France	Exportation	30/06/2017	30/06/2016
			12 mois	12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services et travaux)	547 921		547 921	585 580
Chiffre d'affaires net	547 921		547 921	585 580
Production stockée			(13 012)	1 355
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			9 239	1 053
Autres produits			6	99
Total des produits d'exploitation			544 152	588 088
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements			84 598	102 954
Variation de stock			1 367	(298)
Autres achats et charges externes			274 933	256 205
Impôts, taxes et versements assimilés			5 824	6 605
Salaires et traitements			112 735	121 948
Charges sociales			34 588	34 880
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 480	2 404
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Autres charges			315	7
Total des charges d'exploitation			517 839	524 705
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			26 313	63 383

Fr

Compte de résultat (2)

	En euros	
	30/06/2017	30/06/2016
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 313	63 383
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	37	565
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	37	565
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	98	518
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	98	518
RESULTAT FINANCIER	(61)	47
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	26 253	63 430
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	942	484
Sur opérations en capital	833	18 000
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	1 776	18 484
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 232	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	1 232	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	544	18 484
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	2 999	18 030
TOTAL DES PRODUITS	545 965	607 138
TOTAL DES CHARGES	522 168	543 254
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 797	63 884
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		



Détail du bilan actif

ACTIF IMMOBILISE	En euros			
	30/06/2017		30/06/2016	
	Brut	Amort et dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATION INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires	1 602	1 202	400	720
20500000 Logiciels	1 602		1 602	1 602
28050000 Amortis logiciels		1 202	(1 202)	(882)
Fonds commercial (1)	135 000		135 000	135 000
20700000 Fonds de commerce	135 000		135 000	135 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. Et outillage indus.	80 527	72 320	8 207	9 542
21500000 Matériel et outillage	80 527		80 527	79 098
28150000 Amortis matériel outillage		72 320	(72 320)	(69 556)
Autres immobilisations corporelles	28 128	28 082	46	275
21810000 Agencements installations	7 084		7 084	7 084
21820000 Matériel de transport	18 460		18 460	18 395
21830000 Mobilier et mat bureau	2 584		2 584	3 916
28181000 Amortis agencements instal		7 084	(7 084)	(7 084)
28182000 Amortis matériel transport		18 414	(18 414)	(18 395)
28183000 Amortis mob mat de bureau		2 584	(2 584)	(3 641)
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
27110000 Parts sociales cm	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	221		221	
27500000 Depots et cautionnements	221		221	221
TOTAL (II) - Actif immobilisé	245 493	101 604	143 889	145 774
ACTIF CIRCULANT				

FR

STOCKS ET EN-COURS

Matières premières, approvisionnements	2 125	2 125	3 492
31000000 Stock mat premieres	2 125	2 125	3 492
En-cours de production de biens			13 012
33000000 Travaux en cours			13 012
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			

CREANCES(3)

Créances clients et comptes rattachés	81 077	1 109	79 968	77 834
4100 Clients	80 240		80 240	78 944
41600000 Clients douteux	1 328		1 328	1 328
41810000 Clients-fact a etablr 20%	837		837	
49100000 Provision clients douteux		1 109	(1 109)	(1 109)
Autres créances	48 921		48 921	112 359
4001 Fournisseurs	1 061		1 061	116
40980000 Fournisseurs/avoirs non parven	13 183		13 183	14 371
43770100 Tickets restaurants	373		373	622
44562000 Tva sur immobilisations				200
44566100 Tva/prestations services	3 445		3 445	3 636
44566200 Tva a recuperer a regulariser	1 031		1 031	
44567000 Credit de tva a reporter	1 816		1 816	6 444
44582000 Tva a payer a regul				5 202
44587000 Tva/avoirs a etablr				95
45100000 Amecamath is	17 546		17 546	14 130
45500100 C/c sarl amecamath	5 179		5 179	61 548
46720000 Correia pinto agosthino				1 232
46870000 Produits a recevoir	5 287		5 287	4 674
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	80 696		80 696	61 317
51211000 Banque populaire	30 335		30 335	9 171
51211200 Bpfc compte opti-pro	50 000		50 000	50 000
51212000 Credit mutuel	361		361	2 146
Charges constatées d'avance	5 050		5 050	8 899
48600000 Charges constatee d avance	5 050		5 050	8 899

TOTAL (III) - Actif circulant	217 870	1 109	216 760	276 914
--------------------------------------	----------------	--------------	----------------	----------------

COMPTES DE REGULARISATION

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)

Primes de remboursement des obligations (V)

Ecart de conversion actif (VI)

Total actif	463 362	102 713	360 649	422 688
(1) dont droit au bail				
(2) dont immob. financières à moins d'un an			221	221
(3) dont créances à plus d'un an				

COMPTES ANNUELS

Détail du bilan passif

	En euros	
	30/06/2017	30/06/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	40 000	40 000
10130000 Capital appelé versé	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	4 000	4 000
10610000 Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	206 694	206 694
10680000 Réserve ordinaire	206 694	206 694
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	23 797	63 884
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - Capitaux propres	274 491	314 579
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II) - Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III) - Provisions		
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 017	5 154
41911000 Avance et acompte clients 10%		5 154
41912000 Clients avance et acompte 20%	1 017	
DETTES D'EXPLOITATION		
SAS A.CORREIA - 25000 BESANCON - SIRET : 38307987000014		

PA

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 914	57 819
4000 Fournisseurs	36 050	48 020
40810000 Fournisseurs frais à payer	4 864	9 710
Dettes fiscales et sociales	40 982	40 922
42100000 Remuneration au personnel	4 894	6 784
43100000 Urssaf	11 042	14 014
43753000 Retraite complémentaire	10 976	5 533
43755000 Medecine	178	201
43756000 Caisse conges payes	4 137	5 348
43860000 Organismes sociaux ch à payer	326	379
44566200 Tva à recuperer à regulariser		775
44570000 Tva sur ventes	8 073	6 931
44586000 Tva/factures non parvenues	1 340	956
44587000 Tva/avoirs à établir	17	

DETTES DIVERSES

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes	3 245	4 214
4101 Clients	856	856
41980000 Clients-avoirs à établir 20%	572	572
41981000 Clients avoirs à établir exo	1 517	2 786
41982000 Clients-avoirs à établir 10%	300	

Produits constatés d'avance (1)

TOTAL (IV) - Dettes	86 158	108 109
----------------------------	---------------	----------------

Ecart de conversion passif

total passif	360 649	422 669
--------------	---------	---------

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	86 158	108 109
(2) dont Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

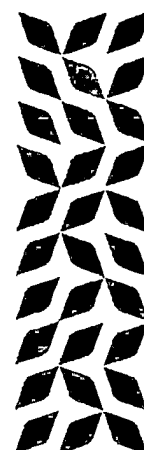
COMPTES ANNUELS

72

Détail du compte de résultat

			En euros	
PRODUITS D'EXPLOITATION	France	Exportation	30/06/2017 12 mois	30/06/2016 12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services et travaux)	547 921		547 921	585 580
70422000 Travaux 20%	281 490		281 490	182 713
70480000 Travaux 10%	151 574		151 574	200 065
70490000 Travaux rva autoliquidee	108 857		108 857	196 803
70812000 Locations amecamath 20%	6 000		6 000	6 000
Chiffre d'affaires net	547 921		547 921	585 580
Production stockée			(13 012)	1 355
71330000 Variation en cours			(13 012)	1 355
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			9 239	1 053
79100000 Transferts de charges			9 239	1 053
Autres produits			6	99
75800000 Prdts divers gestion courante			6	99
Total des produits d'exploitation			544 152	588 088
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements			84 598	102 954
60100000 Achats matieres premieres			84 598	102 954
Variation de stock			1 367	(298)
60310000 Variation stocks mat 1ere			1 367	(298)
Autres achats et charges externes			274 933	256 205
60400000 Deblais gravats			7 478	5 226
60611000 Electricite gaz eau			500	536
60614000 Carburants lubrifiants			33 125	30 144
60630000 Entretien et petit equip			1 158	1 156
60641000 Fournitures de bureau			276	189
60680000 Frais compte provata			233	1 197
61110000 Sous traitance			5 897	9 770
61120000 Sous traitance autoliquidee			24 102	1 602
61220300 Leas natixis jumpy fourgon			1 069	3 532
61220400 Leas natixis scania p380 benne			11 568	11 568
61220500 Leas cm cic berlingo db-380-hy			2 594	2 594
61220600 Leas natixis nissan nt400			5 170	4 955
61220700 Leas natixis iveco trakker			16 495	23 876
61220800 Leas cm cic berlingo ej-053-lr			2 025	
61320000 Location batiment h.t.			18 000	18 000
61350000 Locations diverses			1 326	1 925
61520000 Entretien des locaux				64
61550000 Entretien des vehicules			8 787	8 302
61551000 Maintenance citroen berlingo			503	503
61555000 Entretien du materiel			11 619	11 586
61560000 Hebergement site internet			192	192
61610000 Assurances diverses			17 363	16 166
61611000 Assurance indem fin carriere			1 106	

62110000 Frais person interimaire	163	
62140000 Redevances amecamath	83 464	83 613
62260000 Honoraires comptables	5 362	4 912
62261000 Honoraires divers	8 676	7 193
62270000 Frais actes et contentieux	79	451
62310000 Publicite	2 152	2 028
62340000 Cadeaux clients		80
62410000 Port sur achats		80
62510000 Voyages et déplacements	2 079	1 845
62570000 Receptions	357	388
62600000 Frais postaux et telecom	1 682	1 732
62720000 Comm et frais/emission emp	75	423
62780000 Comm et frais/prest services	258	335
62781000 Com/garantie oseo		44
Impôts, taxes et versements assimilés	5 824	6 605
63330000 Form prof continue organisme	868	936
63350000 Taxe apprentissage organisme	677	739
63511000 C.e.t.	2 673	2 648
63780000 Taxes diverses	1 605	2 282
Salaires et traitements	112 735	121 948
64110000 Salaires	90 143	97 161
64120000 Conges payes	19 526	21 561
64140000 Indemnites repas non soumis	3 066	3 225
Charges sociales	34 588	34 880
64510000 Securite sociale	18 451	21 645
64520000 Mutuelle	420	270
64530000 Retraite complementaire	8 496	9 279
64540000 Assedic	3 810	4 153
64750000 Medecine du travail	510	506
64760000 Vetements de travail	532	782
64810000 Autres charges de personnel	3 881	
64830000 Frais divers de personnel tr	4 550	4 760
64900000 C.i.c.e.	(6 062)	(6 514)
Cotisations personnelles de l'exploitant		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 480	2 404
68110000 Dotation amort exploitation	3 480	2 404
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Autres charges	315	7
65160000 Redevances licences brevets	294	
65800000 Charges div gestion courante	21	7
Total des charges d'exploitation	517 839	524 705
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 313	63 383
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		



Autres intérêts et produits assimilés (3)	37	565
76800000 Produits financiers	37	565
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	37	565
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	98	518
66110000 Interets des emprunts		295
66161000 Interets bancaires/decouvert	98	223
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	98	518
RESULTAT FINANCIER	(61)	47
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	26 253	63 430
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	942	484
77180000 Produits except /op gestion	942	484
Sur opérations en capital	833	18 000
77510000 Prdt cession elements actifs	833	18 000
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	1 776	18 484
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 232	
67200000 Pertes gestion/ex anter	1 232	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	1 232	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	544	18 484
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	2 999	18 030
69510000 Impots sur les benefices	2 999	18 030
TOTAL DES PRODUITS	545 965	607 138
TOTAL DES CHARGES	522 168	543 254
RESULTAT DE L'EXERCICE	23 797	63 884
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

Bilan actif

En euros				
ACTIF IMMOBILISE	30/06/2017		30/06/2016	
	Brut	Amort et dép.	Net	Net
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 963	7 963		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (1)	759 004		759 004	759 004
TOTAL (I) - Actif immobilisé	766 967	7 963	759 004	759 004
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés (2)	6 135		6 135	18 840
Autres créances (2) (3)	24 854		24 854	7 701
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	28 353		28 353	30 329
TOTAL (II) - Actif circulant	59 343		59 343	56 870
TOTAL (III) - Charges const. d'avance (2)	9 891		9 891	9 861
Total actif	836 200	7 963	828 237	825 734

Bilan passif

CAPITAUX PROPRES			30/06/2017	30/06/2016
Capital			1 000	1 000
Ecart de réévaluation				
Réserve légale			100	100
Réserves réglementées				
Autres réserves (4)			566 133	501 543
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			68 564	64 590
Provisions réglementées				
TOTAL (I) - Capitaux propres			635 797	567 233
TOTAL (II) - Provisions pour risques et charges				
DETTES (5)				
Emprunts et dettes assimilées (3)			163 370	225 278
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			2 586	2 561
Autres dettes (3)			26 485	30 661
TOTAL (III) - Dettes			192 440	258 501
TOTAL (IV) - Produits constatés d'avance (2)				
Total passif			828 237	825 734
(1) dont à moins d'un an				
(2) dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés				
(4) Dont réserves statutaires				
(5) Dont à plus de 5 ans				
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans				
Dont à moins d'un an			192 440	258 501

Compte de résultat

	En euros	
	30/06/2017	30/06/2016
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	83 464	83 613
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	1 543	1 541
Total I - Produits d'exploitation	85 007	85 154
Dont à l'exportation		
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises (c)		
Variation des stocks (marchandises) (d)		
Achats d'approvisionnements (c)		
Variation des stocks d'approvisionnements (d)		
Autres charges externes	8 057	9 061
Impôts, taxes et versements assimilés	5 553	5 585
Rémunération du personnel	42 235	41 629
Charges sociales	23 436	23 154
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Autres charges	10	4
Total II - Charges d'exploitation	79 291	79 432
Résultat d'exploitation (I - II)	5 716	5 721
Total III - Produits financiers (1)	64 162	63 524
Total IV - Charges financières		3 057
Total V - Produits exceptionnels (1)		108
Total VI - Charges exceptionnelles		
Total VII - Impôts sur les bénéfices	1 314	1 706
Bénéfice ou perte (I - II + III - IV + V - VI - VII)	68 564	64 590
* Y compris :		
Redevances de crédit bail mobilier		
Redevances de crédit bail immobilier		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V - VI) ou (VI - V)		108

(a) A inscrire le cas échéant sur des lignes distinctes

(b) Stock final moins stock initial

(c) Y compris droits de douane

(d) Stock initial moins stock final



22

Détail du bilan actif

	En euros			
	30/06/2017		30/06/2016	
ACTIF IMMOBILISE	Brut	Amort et dép.	Net	Net
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 963	7 963		
20110000 Frais de constitution	7 963		7 963	7 963
28011000 Amort.frais de constitution		7 963	(7 963)	(7 963)
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (1)	759 004		759 004	759 004
26110000 Titres sasu a.correia	749 000		749 000	749 000
27100000 Titres parts sociales bp	10 004		10 004	10 004
TOTAL (I) - Actif immobilisé	766 967	7 963	759 004	759 004
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés (2)	6 135		6 135	18 840
4100 Clients	6 135		6 135	18 840
Autres créances (2) (3)	24 854		24 854	7 701
43870000 Org.soc. produits a recevoi				29
44400000 Etat impots s/benefices	22 090		22 090	5 097
44566100 Tva/prestations services	458		458	330
44587000 Etat tva s/fact.a etabliir	2 147		2 147	2 117
46870000 Deb et cred divers produits	159		159	128
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	28 353		28 353	30 329
51211000 Banque populaire bfc	8 348		8 348	10 280
51211100 Banque pop cat				20 000
51211200 Banque popualire opti-pro	20 000		20 000	
51870000 Banques interets courus a rece	5		5	49
TOTAL (II) - Actif circulant	59 343		59 343	56 870
TOTAL (III) - Charges const. d'avance (2)	9 891		9 891	9 861
Total actif	836 200	7 963	828 237	825 734
(1) dont à moins d'un an				
(2) dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés				

Détail du bilan passif

CAPITAUX PROPRES	30/06/2017	30/06/2016
Capital	1 000	1 000
10130000 Capital appele verse	1 000	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
10610000 Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves (4)	566 133	501 543
10680000 Autres reserves	566 133	501 543
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	68 564	64 590
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - Capitaux propres	635 797	567 233
TOTAL (II) - Provisions pour risques et charges		
DETTES (5)		
Emprunts et dettes assimilées (3)	163 370	225 278
45100000 Groupe	5 179	61 548
45110000 Is groupe	17 546	14 130
45510000 C/c mr roux frederic	140 645	149 600
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 586	2 561
4000 Fournisseurs	2 586	2 561
Autres dettes (3)	26 485	30 661
42100000 Pers remunerations dues		3 260
43100000 Securite sociale	404	411
43710000 Rsi	9 921	9 163
43730000 Retraite	407	304
43756000 Caisse conges payes	226	226
43860000 Org.soc. autres charges a p	51	37
44551000 Etat tva a decaisser	1 570	1 416
44570000 Etat taxes sur c.a. collectees	1 023	3 140
41980000 Clients rrr a accorder	12 883	12 705
TOTAL (III) - Dettes	192 440	258 501
TOTAL (IV) - Produits constatés d'avance (2)		
Total passif	828 237	825 734
(1) dont à moins d'un an		
(2) dont à plus d'un an		
(3) Dont comptes courants d'associés		
(4) Dont réserves statutaires		
(5) Dont à plus de 5 ans		
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
Dont à moins d'un an	192 440	258 501

AN

Détail du compte de résultat

	En euros	
	30/06/2017	30/06/2016
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	83 464	83 613
70620000 Prestations de services 20%	83 464	83 613
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	1 543	1 541
79101000 Avantage en nature	1 537	1 537
75800000 Produits div.gestion couran	6	4
Total I - Produits d'exploitation	85 007	85 154
Dont à l'exportation		
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks d'approvisionnements		
Autres charges externes	8 057	9 061
61320000 Locations immobilières	6 000	6 000
61610000 Assurances		76
62260000 Honoraires	1 688	1 612
62260600 Honoraires autres		995
62270000 Frais actes & contentieux	43	45
62780000 Autr.frais /prestations de	327	334
Impôts, taxes et versements assimilés	5 553	5 585
63330000 Form prof continue organisme	119	94
63350000 Taxe apprentissage organisme	30	26
63511000 C.e.t.	655	647
63711000 Csg deductible	3 021	3 072
63712000 Csg non deductible	1 728	1 747
Rémunération du personnel	42 235	41 629
64110000 Salaires	3 891	3 390
64111000 Remuneration gerant	36 000	36 000
64112000 Aen/vehicule gerant	1 537	1 537
64120000 Conges payes	806	702
Charges sociales	23 436	23 154
64510000 Securite sociale	539	250
64520000 Mutuelle	208	543
64530000 Retraite complementaire	517	447
64540000 Assedic	164	145
64630000 Cotisations rsi	15 011	14 866
64640000 Assurances complem. tns	6 485	6 363
64641000 Ass complement tns non ded	681	656
64750000 Medecine du travail	112	112
64900000 C.i.c.e.	(282)	(228)
Dotations aux amortissements		

Dotations aux provisions

Autres charges	10	4
65800000 Charges div.gestion courante	10	4
Total II - Charges d'exploitation	79 291	79 432
Résultat d'exploitation (I - II)	5 716	5 721
Total III - Produits financiers (1)	64 162	63 524
76110000 Revenus titres de participatio	63 884	63 354
76800000 Autres prod.financiers	277	170
Total IV - Charges financières		3 057
66110000 Interets des emprunts		3 057
Total V - Produits exceptionnels (1)		108
77180000 Except autres prod.excep.op		108
Total VI - Charges exceptionnelles		
Total VII - Impôts sur les bénéfices	1 314	1 706
Bénéfice ou perte (I - II + III - IV + V - VI - VII)	68 564	64 590
* Y compris :		
Redevances de crédit bail mobilier		
Redevances de crédit bail immobilier		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V - VI) ou (VI - V)		108

RN

ANNEXE 2
SITUATION COMPTABLE AU 31/03/2018
SAS A.CORREIA et SARL AMECAMATH

Bilan actif

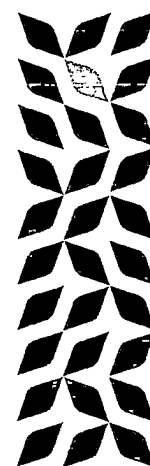
En euros				
ACTIF IMMOBILISE	31/03/2018		30/06/2017	
	Brut	Amort et dép.	Net	Net
Fonds commercial	135 000		135 000	135 000
Autres immobilisations incorporelles	1 602	1 443	159	400
Immobilisations corporelles	109 294	102 844	6 451	8 253
Immobilisations financières (1)	236		236	236
TOTAL (I) - Actif immobilisé	246 133	104 286	141 846	143 889
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	2 880		2 880	2 125
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés (2)	89 380	1 109	88 271	79 968
Autres créances (2) (3)	65 367		65 367	48 921
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	93 321		93 321	80 696
TOTAL (II) - Actif circulant	250 948	1 109	249 839	211 710
TOTAL (III) - Charges const. d'avance (2)	11 550		11 550	5 050
Total actif	508 631	105 396	403 235	360 649

Bilan passif

CAPITAUX PROPRES	31/03/2018	30/06/2017
Capital	40 000	40 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves réglementées		
Autres réserves (4)	230 491	206 694
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	20 935	23 797
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - Capitaux propres	295 426	274 491
TOTAL (II) - Provisions pour risques et charges		
DETTES (5)		
Emprunts et dettes assimilées (3)	3 958	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 669	1 017
Fournisseurs et comptes rattachés	67 208	40 914
Autres dettes (3)	33 974	44 227
TOTAL (III) - Dettes	107 809	86 158
TOTAL (IV) - Produits constatés d'avance (2)		
Total passif	403 235	360 649
(1) dont à moins d'un an	221	221
(2) dont à plus d'un an		
(3) Dont comptes courants d'associés		
(4) Dont réserves statutaires		
(5) Dont à plus de 5 ans		
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	2 328	
Dont à moins d'un an	102 812	85 140

Compte de résultat

	En euros	
	31/03/2018	30/06/2017
	9 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	393 610	547 921
Production stockée (b)		(13 012)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	2 901	9 244
Total I - Produits d'exploitation	396 511	544 152
Dont à l'exportation	263 165	
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises (c)		
Variation des stocks (marchandises) (d)		
Achats d'approvisionnements (c)	79 941	84 598
Variation des stocks d'approvisionnements (d)	(755)	1 367
Autres charges externes	195 671	274 933
Impôts, taxes et versements assimilés	5 097	5 824
Rémunération du personnel	70 749	112 735
Charges sociales	19 587	34 588
Dotations aux amortissements	2 682	3 480
Dotations aux provisions		
Autres charges	57	315
Total II - Charges d'exploitation	373 030	517 839
Résultat d'exploitation (I - II)	23 481	26 313
Total III - Produits financiers (1)	42	37
Total IV - Charges financières	160	98
Total V - Produits exceptionnels (1)	733	1 776
Total VI - Charges exceptionnelles	400	1 232
Total VII - Impôts sur les bénéfices	2 761	2 999
Résultat ou perte (I - II + III - IV - V - VI - VII)	28 935	23 767
* Y compris :		
Redevances de crédit bail mobilier	20 622	38 921
Redevances de crédit bail immobilier		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V - VI) ou (VI - V)	333	544



COMPTES INTERMÉDIAIRES

- (a) A inscrire le cas échéant sur des lignes distinctes
 (b) Stock final moins stock initial
 (c) Y compris droits de douane
 (d) Stock initial moins stock final

PM

Détail du bilan actif

ACTIF IMMOBILISE	En euros			
	31/03/2018		30/06/2017	
	Brut	Amort et dép.	Net	Net
Fonds commercial	135 000		135 000	135 000
20700000 Fonds de commerce	135 000		135 000	135 000
Autres immobilisations incorporelles	1 602	1 443	159	400
20500000 Logiciels	1 602		1 602	1 602
28050000 Amortis logiciels		1 443	(1 443)	(1 202)
Immobilisations corporelles	109 294	102 844	6 451	8 253
21500000 Materiel et outillage	80 527		80 527	80 527
21810000 Agencements installations	7 084		7 084	7 084
21820000 Materiel de transport	19 100		19 100	18 460
21830000 Mobilier et mat bureau	2 584		2 584	2 584
28150000 Amortis materiel outillage		74 256	(74 256)	(72 320)
28181000 Amortis agencements instal		7 084	(7 084)	(7 084)
28182000 Amortis materiel transport		18 920	(18 920)	(18 414)
28183000 Amortis mob mat de bureau		2 584	(2 584)	(2 584)
Immobilisations financières (1)	236		236	236
27110000 Parts sociales cm	15		15	15
27500000 Depots et cautionnements	221		221	221
TOTAL (I) - Actif immobilisé	246 133	104 286	141 846	143 889
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	2 880		2 880	2 125
31000000 Stock mat premieres	2 880		2 880	2 125
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés (2)	89 380	1 109	88 271	79 968
4100 Clients	87 687		87 687	80 240
41600000 Clients douteux	1 328		1 328	1 328
41810000 Clients-fact a etablr 20%	1 693		1 693	837
49100000 Provision clients douteux		1 109	(1 109)	(1 109)
Autres créances (2) (3)	65 367		65 367	48 921
40980000 Fournisseurs/avoirs non parven	22 736		22 736	13 183
43770100 Tickets restaurants	471		471	373
44566100 Tva/prestations services	5 225		5 225	3 445
44566200 Tva a recuperer a regulariser	132		132	1 031
44567000 Credit de tva a reporter	2 460		2 460	1 816
44579000 Tva collectee autoliquidee	3 750		3 750	
44582000 Tva a payer a regul	430		430	
45100000 Amecamath is	21 342		21 342	17 546
45500100 C/c sarl amecamath	5 179		5 179	5 179
46870000 Produits a recevoir	3 642		3 642	5 287
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	93 321		93 321	80 696
51211000 Banque populaire	33 041		33 041	30 335
51211200 Bpfc compte opti-pro	60 000		60 000	50 000
51212000 Credit mutuel	280		280	361
TOTAL (II) - Actif circulant	250 948	1 109	249 839	211 710
TOTAL (III) - Charges const. d'avance (2)	11 550		11 550	5 050

<i>total actif</i>	<i>508 631</i>	<i>105 346</i>	<i>401 255</i>	<i>310 649</i>
(1) dont à moins d'un an			221	221
(2) dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés				

Détail du bilan passif

CAPITAUX PROPRES	31/03/2018	30/06/2017
Capital	40 000	40 000
10130000 Capital appelé verse	40 000	40 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
10610000 Réserve légale	4 000	4 000
Réserves réglementées		
Autres réserves (4)	230 491	206 694
10680000 Réserve ordinaire	230 491	206 694
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	20 935	23 797
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - Capitaux propres	295 426	274 491
TOTAL (II) - Provisions pour risques et charges		
DETTES (5)		
Emprunts et dettes assimilées (3)	3 958	
16445800 Emprunt bpf 458 - 4 900 €	3 956	
16884000 Int courus à payer/emp bancaire	2	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 669	1 017
41911000 Avance et acompte clients 10%	2 669	
41912000 Clients avance et acompte 20%		1 017
Fournisseurs et comptes rattachés	67 208	40 914
4000 Fournisseurs	63 554	34 989
40810000 Fournisseurs frais à payer	3 654	4 864
Autres dettes (3)	33 974	44 227
42100000 Remuneration au personnel	4 450	4 894
43100000 Urssaf	2 325	11 042
43753000 Retraite complémentaire	3 793	10 976
43755000 Medecine	173	178
43756000 Caisse congés payés	3 632	4 137
43860000 Organismes sociaux ch à payer	129	326
44569000 Tva deductible autoliquidée	3 750	
44570000 Tva sur ventes	8 941	8 073
44586000 Tva/factures non parvenues	3 180	1 340
44587000 Tva/avoirs à établir	160	17
44860000 Etat charges à payer	196	
4101 Clients	856	856
41980000 Clients-avoirs à établir 20%	572	572
41981000 Clients-avoirs à établir exo	1 517	1 517
41982000 Clients-avoirs à établir 10%	300	300
TOTAL (III) - Dettes	107 809	86 158

COMPTES INTERMEDIAIRES

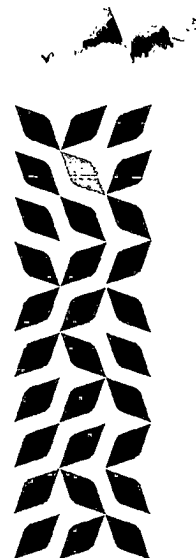
22

TOTAL (IV) - Produits constatés d'avance (2)

<i>Total passif</i>	403 235	360 649
(1) dont à moins d'un an	221	221
(2) dont à plus d'un an		
(3) Dont comptes courants d'associés		
(4) Dont réserves statutaires		
(5) Dont à plus de 5 ans		
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	2 328	
Dont à moins d'un an	102 812	85 140

Détail du compte de résultat

	En euros	
	31/03/2018	30/06/2017
	9 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	393 610	547 921
70422000 Travaux 20%	258 665	281 490
70480000 Travaux 10%	63 936	151 574
70490000 Travaux tva autoliquidee	66 509	108 857
70812000 Locations amecamath 20%	4 500	6 000
Production stockée		(13 012)
71330000 Variation en cours		(13 012)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	2 901	9 244
79100000 Transferts de charges	2 894	9 239
75800000 Prdts divers gestion courante	7	6
Total I - Produits d'exploitation	396 511	544 152
Dont à l'exportation	263 165	
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements	79 941	84 598
60100000 Achats matieres premieres	79 941	84 598
Variation des stocks d'approvisionnements	(755)	1 367
60310000 Variation stocks mat 1ere	(755)	1 367
Autres charges externes	195 671	274 933
60400000 Deblais gravats	3 847	7 478
60611000 Electricite gaz eau	231	500
60614000 Carburants lubrifiants	25 256	33 125
60630000 Entretien et petit equip	1 025	1 158
60641000 Fournitures de bureau	796	276
60680000 Frais compte prorata		233
61110000 Sous traitance	5 650	5 897
61120000 Sous traitance autoliquidee	14 760	24 102
61220300 Leas natixis jumpy fourgon		1 069
61220400 Leas natixis scania p380 benne	353	11 568
61220500 Leas cm cic berlingo db-380-hy	1 945	2 594
61220600 Leas natixis nissan nt400	3 878	5 170
61220700 Leas natixis iveco trakker	12 372	16 495
61220800 Leas cm cic berlingo ej-053-lr	2 074	2 025
61320000 Location batiment h.t.	13 500	18 000
61350000 Locations diverses	176	1 326
61550000 Entretien des vehicules	6 013	8 787
61551000 Maintenance citroen berlingo	377	503
61555000 Entretien du materiel	6 778	11 619
61560000 Hebergement site internet	176	192
61610000 Assurances diverses	13 533	17 363
61611000 Assurance indem fin carriere	5	1 106
62110000 Frais person interimaire	8 625	163
62140000 Redevances amecamath	62 439	83 464
62260000 Honoraires comptables	3 765	5 362
62261000 Honoraires divers	3 074	8 676



62270000 Frais actes et contentieux	94	79
62310000 Publicité	1 477	2 152
62510000 Voyages et déplacements	1 605	2 079
62570000 Receptions	431	357
62600000 Frais postaux et telecom	1 222	1 682
62720000 Comm et frais/emission emp	75	75
62780000 Comm et frais/prest services	119	258
Impôts, taxes et versements assimilés	5 097	5 824
63330000 Form prof continue organisme	550	868
63350000 Taxe apprentissage organisme	442	677
63511000 C.e.t.	2 059	2 673
63780000 Taxes diverses	2 046	1 605
Rémunération du personnel	70 749	112 735
64110000 Salaires	57 075	90 143
64120000 Conges payes	11 784	19 526
64140000 Indemnités repas non soumis	1 890	3 066
Charges sociales	19 587	34 588
64510000 Securite sociale	12 723	18 451
64520000 Mutuelle	332	420
64530000 Retraite complementaire	5 422	8 496
64540000 Assedic	2 393	3 810
64750000 Medecine du travail	364	510
64760000 Vetements de travail	268	532
64810000 Autres charges de personnel	11	3 881
64830000 Frais divers de personnel tr	2 771	4 550
64900000 C.i.c.e.	(4 696)	(6 062)
Dotations aux amortissements	2 682	3 480
68110000 Dotation amort exploitation	2 682	3 480
Dotations aux provisions		
Autres charges	57	315
65160000 Redevances licences brevets	53	294
65800000 Charges div gestion courante	4	21
Total II - Charges d'exploitation	373 030	517 839
Résultat d'exploitation (I - II)	23 481	26 313
Total III - Produits financiers (1)	42	37
76800000 Produits financiers	42	37
Total IV - Charges financières	160	98
66110000 Interets des emprunts	22	
66161000 Interets bancaires/decouvert	138	98
Total V - Produits exceptionnels (1)	733	1 776
77180000 Produits except /op gestion	733	942
77510000 Prdt cession elements actifs		833
Total VI - Charges exceptionnelles	400	1 232
67180000 Charges except /op gestion	400	
67200000 Pertes gestion/ex anter		1 232
Total VII - Impôts sur les bénéfices	2 761	2 999
Bénéfice ou perte (I - II + III - IV + V - VI - VII)	23 945	25 157
* Y compris :		
Redevances de crédit bail mobilier	20 622	38 921
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V - VI) ou (VI - V)	333	544

Bilan actif

	En euros			
	31/03/2018		30/06/2017	
ACTIF IMMOBILISE	Brut	Amort et dép.	Net	Net
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 963	7 963		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (1)	759 004		759 004	759 004
TOTAL (I) - Actif immobilisé	766 967	7 963	759 004	759 004
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés (2)	24 975		24 975	6 135
Autres créances (2) (3)	17 113		17 113	24 854
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	45 360		45 360	28 353
TOTAL (II) - Actif circulant	87 447		87 447	59 343
TOTAL (III) - Charges const. d'avance (2)	167		167	9 891
Total actif	854 581	7 963	846 618	828 237

Bilan passif

	31/03/2018	30/06/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves (4)	634 697	566 133
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 423	68 564
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - Capitaux propres	639 220	635 797
TOTAL (II) - Provisions pour risques et charges		
DETTES (5)		
Emprunts et dettes assimilées (3)	167 166	163 370
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 726	2 586
Autres dettes (3)	37 506	26 485
TOTAL (III) - Dettes	207 398	192 440
TOTAL (IV) - Produits constatés d'avance (2)		
Total passif	846 618	828 237
(1) dont à moins d'un an		
(2) dont à plus d'un an		
(3) Dont comptes courants d'associés		
(4) Dont réserves statutaires		
(5) Dont à plus de 5 ans		
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
Dont à moins d'un an	207 398	192 440

Compte de résultat

	En euros	
	31/03/2018	30/06/2017
	9 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	62 439	83 464
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	1 162	1 543
Total I - Produits d'exploitation	63 600	85 007
Dont à l'exportation		
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises (c)		
Variation des stocks (marchandises) (d)		
Achats d'approvisionnements (c)		
Variation des stocks d'approvisionnements (d)		
Autres charges externes	6 059	8 057
Impôts, taxes et versements assimilés	4 003	5 553
Rémunération du personnel	31 549	42 235
Charges sociales	17 705	23 436
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Autres charges	1	10
Total II - Charges d'exploitation	59 317	79 291
Résultat d'exploitation (I - II)	4 283	5 716
Total III - Produits financiers (1)	23	64 162
Total IV - Charges financières		
Total V - Produits exceptionnels (1)		
Total VI - Charges exceptionnelles		
Total VII - Impôts sur les bénéfices	883	1 314
Bénéfice ou perte (I - II + III - IV + V - VI - VII)	3 423	68 564
* Y compris :		
Redevances de crédit bail mobilier		
Redevances de crédit bail immobilier		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V - VI) ou (VI - V)		

- (a) A inscrire le cas échéant sur des lignes distinctes
 (b) Stock final moins stock initial
 (c) Y compris droits de douane
 (d) Stock initial moins stock final

Détail du bilan actif

ACTIF IMMOBILISE	En euros			
	31/03/2018		30/06/2017	
	Brut	Amort et dép.	Net	Net
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 963	7 963		
20110000 Frais de constitution	7 963		7 963	7 963
28011000 Amort frais de constitution		7 963	(7 963)	(7 963)
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (1)	759 004		759 004	759 004
26110000 Titres sas u a.corréa	749 000		749 000	749 000
27100000 Titres parts sociales bp	10 004		10 004	10 004
TOTAL (I) - Actif immobilisé	766 967	7 963	759 004	759 004
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés (2)	24 975		24 975	6 135
4100 Clients	24 975		24 975	6 135
Autres créances (2) (3)	17 113		17 113	24 854
43710000 Rsi	5 042		5 042	
43870000 Org.soc. produits a recevoi	91		91	
44400000 Etat impots s/benefices	7 661		7 661	22 090
44566100 Tva/prestations services	439		439	458
44567000 Etat credit de tva a report	27		27	
44587000 Etat tva s/fact.a etablr	3 789		3 789	2 147
46870000 Deb et cred divers produits	63		63	159
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	45 360		45 360	28 353
51211000 Banque populaire bfc	5 349		5 349	8 348
51211200 Banque popualire opti-pro	40 000		40 000	20 000
51870000 Banques interets courus a rece	11		11	5
TOTAL (II) - Actif circulant	87 447		87 447	59 343
TOTAL (III) - Charges const. d'avance (2)	167		167	9 891
Total actif	854 581	7 963	846 618	828 237
(1) dont à moins d'un an				
(2) dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés				

Détail du bilan passif

CAPITAUX PROPRES	31/03/2018	30/06/2017
Capital	1 000	1 000
10130000 Capital appele verse	1 000	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
10610000 Reserve legale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves (4)	634 697	566 133
10680000 Autres reserves	634 697	566 133
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 423	68 564
Provisions réglementées		
TOTAL (I) - Capitaux propres	639 220	635 797
TOTAL (II) - Provisions pour risques et charges		
DETTES (5)		
Emprunts et dettes assimilées (3)	167 166	163 370
45100000 Groupe	5 179	5 179
45110000 Is groupe	21 342	17 546
45510000 C/c mr roux frederic	140 645	140 645
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 726	2 586
4000 Fournisseurs	2 726	2 586
Autres dettes (3)	37 506	26 485
42100000 Pers remunerations dues	3 262	
43100000 Securite sociale	131	404
43710000 Rsi		9 921
43730000 Retraite	473	407
43756000 Caisse conges payes	194	226
43860000 Org.soc. autres charges a p	4 977	51
44551000 Etat tva a decasser		1 570
44570000 Etat taxes sur c.a. collectees	4 163	1 023
44582000 Etat tva a payer a regulariser	1 570	
41980000 Clients rrr a accorder	22 736	12 883
TOTAL (III) - Dettes	207 398	192 440
TOTAL (IV) - Produits constatés d'avance (2)		
Total passif	846 618	828 237
(1) dont à moins d'un an		
(2) dont à plus d'un an		
(3) Dont comptes courants d'associés		
(4) Dont réserves statutaires		
(5) Dont à plus de 5 ans		
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
Dont à moins d'un an	207 398	192 440

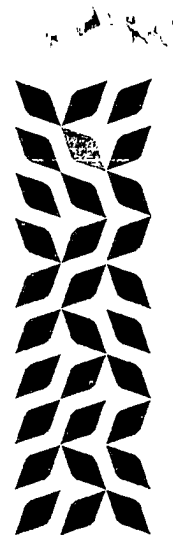
COMPTES INTERMEDIAIRES

FR

Détail du compte de résultat

		En euros	
		31/03/2018	30/06/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		9 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)		62 439	83 464
70620000 Prestations de services 20%		62 439	83 464
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Autres produits		1 162	1 543
79101000 Avantage en nature		1 153	1 537
75800000 Produits div.gestion couran		9	6
Total I - Produits d'exploitation		63 600	85 007
Dont à l'exportation			
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)			
Achats de marchandises			
Variation des stocks (marchandises)			
Achats d'approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements			
Autres charges externes		6 059	8 057
61320000 Locations immobilières		4 500	6 000
62260000 Honoraires		1 210	1 688
62270000 Frais actes & contentieux		90	43
62780000 Autr.frais /prestations de		259	327
Impôts, taxes et versements assimilés		4 003	5 553
63330000 Form prof continue organisme		22	119
63350000 Taxe apprentissage organisme		19	30
63511000 C.e.t.		499	655
63711000 Csg deductible		2 203	3 021
63712000 Csg non deductible		1 261	1 728
Rémunération du personnel		31 549	42 235
64110000 Salaires		2 814	3 891
64111000 Remuneration gerant		27 000	36 000
64112000 Aen/vehicule gerant		1 153	1 537
64120000 Conges payes		583	806
Charges sociales		17 705	23 436
64510000 Securite sociale		374	539
64520000 Mutuelle		153	208
64530000 Retraite complementaire		346	517
64540000 Assedic		118	164
64630000 Cotisations rsi		11 271	15 011
64640000 Assurances complem. tns		5 010	6 485
64641000 Ass complement tns non ded		526	681
64750000 Medecine du travail		116	112
64900000 C.i.c.e.		(209)	(282)
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			

Autres charges	1	10
65800000 Charges div.gestion courante	1	10
Total II - Charges d'exploitation	59 317	79 291
Résultat d'exploitation (I - II)	4 283	5 716
Total III - Produits financiers (1)	23	64 162
76110000 Revenus titres de participatio		63 884
76800000 Autres prod.financiers	23	277
Total IV - Charges financières		
Total V - Produits exceptionnels (1)		
Total VI - Charges exceptionnelles		
Total VII - Impôts sur les bénéfices	883	1 314
Bénéfice ou perte (I - II + III - IV + V - VI - VII)	3 423	68 564
* Y compris :		
Redevances de crédit bail mobilier		
Redevances de crédit bail immobilier		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V - VI) ou (VI - V)		



ANNEXE 3
ETAT DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
SAS A.CORREIA

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS

Imprimer

CORREIA PINTO AGOSTINHO (SODEX DES ETS..)SARL
DEVENUE SAS A. CORREIA

383 079 670

R.C.S. BESANCON

Adresse : 10 A RUE DU BARLOT 25000 BESANCON

Greffe du Tribunal de Commerce de BESANCON

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVEES
Privileges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	16/07/2018	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	1	16/07/2018	180 000,00 €
Masquer le détail			

Inscription du 14 avril 2009 Numéro 109

Montant de la créance : 180 000,00 EUR
Acte : ACTE SOUS SEING PRIVE
En date du : 6 avril 2009
Au profit de :
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE 14 Boulevard de la Trémouille BP 310 21008 DIJON CEDEX
Election de domicile : En son agence de 48 rue de Belfort 25000 BESANCON
Biens nantis :
DESIGNATION DU BIEN NANTI : Sur un fonds de commerce de : MACONNERIE GENERALE sis et exploité 10 A rue du Barlot à BESANCON (25000).
Compléments :
NUMERO DE L'INSCRIPTION AU GREFFE : 20/2009/109
La présente inscription est prise contre CORREIA PINTO AGOSTINHO (SODEX DES ETS..)SARL DEVENUE SAS A. COR
Le 13/05/2009 : la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE requiert de mentionner en marge de l'inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce prise au profit de ladite banque que "l'inscription de nantissement de fonds de commerce de maçonnerie générale doit être prise à l'encontre de la SAS A. CORREIA PINTO AGOSTINHO immatriculée à BESANCON sous le numéro 383 079 670 et non contre la SARL CORREIA PINTO AGOSTINHO numéro 318 470 929"
Total sauf mémoire.

Privileges du Trésor Public	Néant	16/07/2018	-
Protêts	Néant	16/07/2018	-

FA

Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	16/07/2018	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	16/07/2018	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	16/07/2018	-
Déclarations de créances	Néant	16/07/2018	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	4	16/07/2018	-

Inscription du 30 décembre 2013 Numéro 1641

Montant de la créance : 15 318,00 EUR
 Au profit de : CM-CIC BAIL 12 RUE GAILLON 75002 PARIS
 Biens concernés :
 DESIGNATION DU BIEN NANTI : CITROEN BERLINGO FOURGON BERLINGO 20 L1 E-HDI 90
 VF77B9HF8DN551292
 Compléments :
 NUMERO DE L'INSCRIPTION AU GREFFE : 80/2013/1641
 La présente inscription est prise contre CORREIA PINTO AGOSTINHO (SODEX DES ETS..)SARL DEVENUE SAS A. COR

Inscription du 20 juillet 2015 Numéro 924

Au profit de :
 NATIXIS LEASE 4 Place de la Coupole 94676 CHARENTON LE PONT CEDEX
 Biens concernés :
 DESIGNATION DU BIEN NANTI : VWASVTF24F5178066 1 CAMIONNETTE NISSAN NT400 AVEC BENNE
 Compléments :
 NUMERO DE L'INSCRIPTION AU GREFFE : 80/2015/924
 La présente inscription est prise contre CORREIA PINTO AGOSTINHO (SODEX DES ETS..)SARL DEVENUE SAS A. COR

Inscription du 1 février 2016 Numéro 160

Au profit de :
 NATIXIS LEASE 4 Place de la Coupole 94676 CHARENTON LE PONT CEDEX
 Biens concernés :
 DESIGNATION DU BIEN NANTI : WJMJ4CTS40C247941 UN CAMION IVECO
 Compléments :
 NUMERO DE L'INSCRIPTION AU GREFFE : 80/2016/160
 La présente inscription est prise contre CORREIA PINTO AGOSTINHO (SODEX DES ETS..)SARL DEVENUE SAS A. COR

Inscription du 8 février 2017 Numéro 181

Montant de la créance : 16 116,28 EUR

Au profit de : CM-CIC BAIL 12 rue Gaillon 75002 PARIS

Biens concernés :

DESIGNATION DU BIEN NANTI : CITROEN BERLINGO FOURGON M BLUEHDI 100 S&S ETG6 BUSINESS
VF77BBH YMHJ536060

Compléments :

NUMERO DE L'INSCRIPTION AU GREFFE : 80/2017/181

La présente inscription est prise contre CORREIA PINTO AGOSTINHO (SODEX DES ETS..)SARL DEVENUE
SAS A. COR

Publicité de contrats de location	Néant	16/07/2018	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	16/07/2018	-
Gage des stocks	Néant	16/07/2018	-
Warrants	Néant	16/07/2018	-
Prêts et délais	Néant	16/07/2018	-
Biens inaliénables	Néant	16/07/2018	-

FR

ANNEXE 4
ENGAGEMENTS HORS BILAN
SAS A.CORREIA

- Contrat de crédit-bail auprès de CM-CIC BAIL établi le 6 décembre 2013 pour une durée de 60 mois, pour un véhicule CITROEN BERLINGO 20 L1 E-HDI 90 AIRDREAM COURT 625 KG BUSINESS BMP6.

- Contrat de crédit-bail auprès de CM-CIC BAIL établi le 25 janvier 2017 pour une durée de 60 mois, pour un véhicule CITROEN BERL KINGO FOURGON M BLUE HDI 100 S&S ETG6 BUSINESS.

- Contrat de crédit-bail auprès de la BANQUE POPULAIRE BOUGOGNE FRANCHE-COMTE établi le 18 juillet 2015 pour une durée de 60 mois, pour un véhicule NISSAN NT 400.

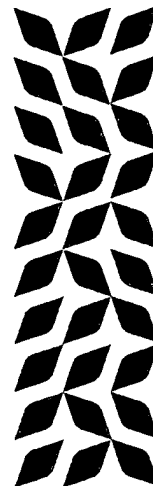
- Contrat de Crédit-bail auprès de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE établi le 3 février 2016 pour une durée de 60 mois, pour un véhicule IVECO.

- Prêt d'un montant de 4 900 euros conclu le 7 août 2017 auprès de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, remboursable sur 36 mois.

ANNEXE 5
LISTE SALARIES REPRIS
SAS A.CORREIA

Numéro	Identifiant	Nom et prénom de l'employé	Numéro SS	Entrée	Sortie	DUCS
3	CHARRAZ RU	CHARRAZ RUIVO Pedro	158129903951127	01/12/1988		x
13	GRELIN	GRELIN Christophe	175127511223166	02/10/2002		x
19	MULATIER	MULATIER Laurent	185102505613947	02/05/2013		x
23	RIBEIRO	MARTINS MENDES RIBEIRO Jorge Eduardo	174049913925656	01/09/2017		x

Ta



**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BESANCON**

Palais de Justice
1 Rue Megevand
25000 BESANCON

Objet : fusion

Baume les Dames, le 24 juillet 2018

Monsieur le Greffier en chef,

En application de l'article L. 236-6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli deux exemplaires du projet de traité de fusion passé entre la société AMECAMATH et la société A.CORREIA en date du 30 juin 2018, et portant absorption de la société AMECAMATH par la société A.CORREIA.

Nous vous demandons aussi de bien vouloir transmettre aux services du BODACC l'avis du projet de fusion à publier pour chacune des sociétés participant à l'opération, conformément aux dispositions de l'article R. 236-2 du Code de commerce.

Nous vous prions de bien vouloir prélever les sommes inhérentes à la procédure sur notre compte client ouvert auprès du greffe du tribunal de commerce de Besançon.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier en chef, l'expression de nos sentiments distingués.

Cédric Torchiat
Service Juridique